

7 juillet 2009

PLAN LOCAL D'URBANISME :

Suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 25 juin au 25 juillet, les trois révisions simplifiées sont approuvées. Ces enquêtes concernaient :

- une modification de la marge de recul de la station d'épuration pour une petite extension de la zone AU sur la zone N
- une extension de la zone UL (zone de loisirs) prélevée sur la zone N. à proximité immédiate du complexe sportif des Noës
- une modification des zones constructibles aux lieux dits "le Domaine de la Touchardière et "devant le Rocher" correspondant au zonage de la zone industrielle du Maffay.

AFFAIRES SCOLAIRES :

- **tarifs du restaurant:** les tarifs 2008/2009 sont reconduits pour la prochaine année scolaire, à savoir :

- enfant non bourgcomptois : 4.20 €
- bourgcomptois non abonnés : 3.80 €
- bourgcomptois abonnés :
 - 1^o enfant / 3.60 €
 - 2^{ème} et suivant : 3.35 €

- **école publique :**

- des manuels scolaires correspondant aux nouveaux programmes vont être acquis pour un montant de près de 5 000 €
- ouverture d'une classe : un crédit complémentaire de 1 000 € est attribué à l'école pour l'acquisition des fournitures nécessaires à l'ouverture d'une 6^{ème} classe en primaire

ACSOR : adoption de la modification des statuts pour intégrer la compétence suivante dans le cadre des transports : aménagement et agrandissement d'aires de covoiturage et de stationnement, en lien avec le transport ferroviaire, dans le cadre du transport public multimodal à la demande

PERSONNEL COMMUNAL :

- **régime indemnitaire :** deux modifications au régime indemnitaire actuel :

- pour le cadre des rédacteurs : suppression de l'IEMP et attribution de l'IFTS au coefficient 3
- pour l'agent du patrimoine : IAT avec un coefficient de 2.40

- **modification de poste :**

- au 1^o juillet, un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe est supprimé et remplacé par un poste d'adjoint administratif de 1^o classe
- au 1^o août, un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à 28/35^{ème} est supprimé et remplacé par un poste de rédacteur à temps complet

FINANCES :

- **décision modificative de crédits :** une décision modificative de crédits pour intégrer par rapport aux prévisions du budget primitif les Informations qui ont été collectées depuis notamment :

- la dotation de l'Etat de 60 000 € au titre de la DGE pour l'extension du restaurant scolaire qui a été refusée
- l'acquisition de mobilier pour l'équipement du nouveau groupe scolaire pour 33 000 €
- une participation minorée de 4 000 € pour l'animation jeunesse
- les subventions obtenues pour un montant de 30 889 € au titre des amendes de police pour la Place Porteu de la Morandière et la rue de Pléchatel
- les prévisions trop élevées globalement de 40 000 € pour la Place Porteu de la Morandière et les acquisitions de mobilier pour les aires de jeux

URBANISME :

- **P.V.R. à la Vigne :** un dossier de P.V.R. (Participation pour voies et réseaux) a été établi par le cabinet Eguimos pour les terrains situés entre les villages de la Mussais et de la Vigne. Compte tenu que la Commune doit réaliser une avance financière de près de 35 000 €, il a été décidé de ne pas donner suite à cette procédure. La commission va consulter pour voir quel règlement d'urbanisme pourrait être mis sur ce secteur pour ne pas geler les terrains.

- **aménagement d'un rond-point :** le marché de travaux d'aménagement d'un rond point entre les rues de la Courbe et de Pléchatel et à l'entrée de l'EHPAD a été attribué à l'Entreprise LEMEE TP de Saint Sauveur des Landes pour un montant de 117 800 € hors taxes soit 140 888.80 € TTC.

- **Service d'assainissement :** Le rapport pour l'année 2008 a été établi par la Société STGS avec les grandes

lignes suivantes

- 50 522 m³ de facturés au 715 abonnés
- Les arrivées d'eaux parasites par rapport à l'année 2007 ont encore augmenté et représentent 65 % des eaux traitées.
- la redevance payée par les usagers au profit de la Commune a été de 48 129 €